

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Référence	Surface
170	Thionville - Aménagement d'un secteur touristique situé l'avenue de la Côte d'Azur	Commune	83 à 10
171	Thionville - extension de l'Hôpital	Commune	1 ha 95 à 37,14
172	Thionville - Côte des Roses - aménagement de la place Sainte Anne	Commune	29 à 19
173	Thionville - Mûlgrange - création de jardins familiaux	Commune	1 ha 48 à 86,18
174	Thionville - Création d'une voirie de desserte entre l'avenue Contre de Berlier et l'avenue	Commune	23 à 68
175	Thionville - Aménagement ouïer Chemin de La Mûlgrange	Commune	1 à 44
176	Thionville - Aménagement des branchements en bordure de la Chaussée des Coenters	Commune	9 à 97
178	Thionville - Aménagement de la voirie au rond-point de la rue St Hubert et de la Chaussée d'Estienne	Commune	20 à 90
179	Thionville - Aménagement de la voirie au rond-point de l'Allée Bel Air et de la rue de la Libération	Commune	24 à 02
180	Thionville - Création d'une aire de stationnement rue du Chardon	Commune	6 à 25
182	Thionville - Accès à la zone 1AUH rue des Auzais	Commune	16 à 46
184	Thionville - Aménagement de chemins pédestres et cyclables - rue Alexandre Dumas	Commune	23 à 23
185	Thionville - Etang Saint Pierre - création d'un parc public	Commune	1 ha 48 à 30,14
186	Thionville - Aménagement de la rue des Etangs Accès Etang Saint Pierre	Commune	3 à 55
187	Thionville - Création d'une liaison entre la rue de Vanden et la rue de Metz et la rue de l'Éclaircieur	Commune	3 à 55
188	Thionville - Aménagement du carrefour entre la rue Laybucker et la rue de Vanden	Commune	2 à 25
189	Thionville - Aménagement du carrefour entre la rue Laybucker, la rue des Frères et la rue de l'Éclaircieur	Commune	35 à 28
190	Thionville - Aménagement d'une liaison entre l'avenue de la Croixière et la rue du Parc des Loges	Commune	15 à 24
191	Thionville - Accès à la zone 2AU chemins de la Vallée	Commune	9 à 89
192	Thionville - Elargissement de l'impasse de l'ancien Océan	Commune	6 à 96
193	Thionville - Aménagement du contournement Ouest de Thionville	ETAT	31 à 56
194	Thionville - Création d'une liaison entre la rue de Metz et la rue de la Digue	Commune	24 à 77
196	Thionville - Chemin des bords, aménagement des berges de la Moselle	Commune	14 à 91
197	Thionville - Création d'une voirie interne au quartier des Abattoirs	Commune	13 à 85
198	Thionville - Zone d'aménagement de la station de Filé	Commune	1 ha 31 à 59
199	Thionville - Aménagement des berges de la Moselle dans le prolongement de la rue des Abattoirs	Commune	15 à 16
1002	Thionville - Création d'un espace public central dans le quartier central	Commune	15 à

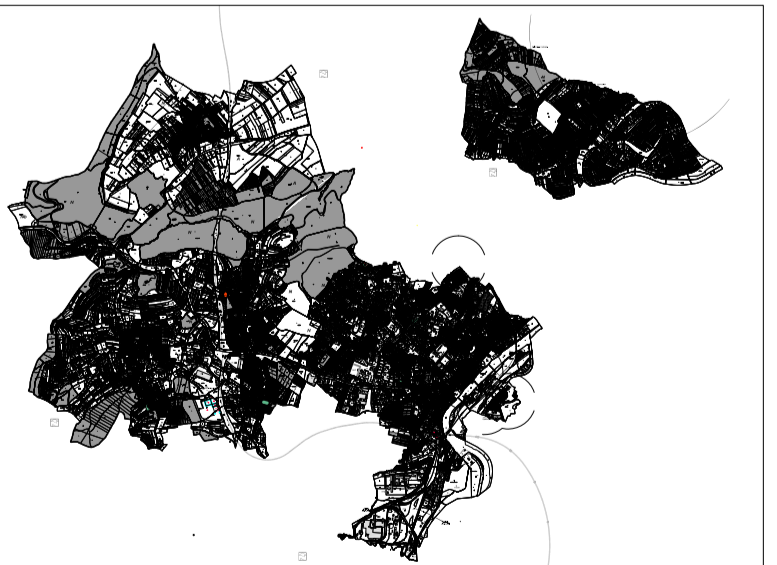
LEGENDE

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Lotissement dont les règles ont été maintenues
- Espaces boisés classés
- Secteur de servitude de mixité sociale articles L.123-1-5 16° et R. 123-12 4° f) du Code de l'urbanisme
 - En zone LU, les opérations d'habitation d'une surface de plancher supérieure ou égale à 3 000 (trois mille) m² devront prévoir qu'au moins 20 % de la surface de plancher de l'opération soit affectée aux logements aidés.
 - En zone 1AU, les opérations d'habitation devront prévoir qu'au moins 20 % de la surface de plancher de toute l'opération soit affectée aux logements aidés.
- Secteur de servitude de projet articles L.123-2 a) et R.123-12 4° b) du Code de l'urbanisme
 - En UXB, les constructions et installations sont autorisées à condition qu'elles portent sur une superficie cumulée inférieure à 5 000 m². La servitude de projet sera levée dans les cinq ans à compter de l'approbation du PLU.
 - En UBB, les constructions et installations sont autorisées si elles portent sur une surface inférieure à 10% de la surface des emprises des constructions existantes de moins de 500m² et si elles portent sur une surface inférieure à 5% de la surface des emprises des constructions existantes de plus de 500m². La servitude de projet sera levée dans les cinq ans à compter de l'approbation du PLU.
- Servitude monument historique : rayon 500m

MAITRE D'OUVRAGE: COMMUNE DE THIONVILLE
 Hôtel de Ville
 Rue Georges Didiot B.P. 30352
 57125 Thionville Cedex
 Tél. : 03 82 82 25 25 / Fax : 03 82 93 91 27

Ville de **THONVILLE (57)**
PLU - Plan Local d'Urbanisme

PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2013
 Modification n°1 approuvée le 16 octobre 2014
 Modification n°2 approuvée le 8 juillet 2015
 Modification n°3 approuvée le 14 novembre 2016
 Modification n°4 approuvée le 16 avril 2018
 Modification n°5 approuvée le 4 avril 2022



4- Plan de règlement
 Planche 5 : Centre ville

scale
 1/5000